

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 880 909 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
21.08.2002 Bulletin 2002/34

(51) Int Cl.7: **A41D 27/06**

(21) Numéro de dépôt: **98401210.4**

(22) Date de dépôt: **19.05.1998**

(54) **Entoilage thermocollant à filaments de gros titrage.**

Einbügelbarer Einlagestoff aus Filamenten von grossen Titern

Fusible interlining comprising high decitex filaments

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU NL
PT SE**

(30) Priorité: **26.05.1997 FR 9706394**

(43) Date de publication de la demande:
02.12.1998 Bulletin 1998/49

(73) Titulaire: **LAINIERE DE PICARDIE BC
80200 Péronne (FR)**

(72) Inventeur: **Groshens, Pierrot
80200 Peronne (FR)**

(74) Mandataire: **Derambure, Christian
Bouju Derambure Bugnion,
52, rue de Monceau
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 407 247 EP-A- 0 411 656
DE-A- 4 116 569 DE-U- 9 319 870
DE-U- 9 417 827 US-A- 4 696 850**

EP 0 880 909 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un textile thermocollant destiné à l'entoilage et son utilisation.

[0002] Elle concerne plus particulièrement des textiles thermocollants destinés à l'entoilage de vêtements ou de draperies.

[0003] Les produits d'entoilage sont aujourd'hui couramment utilisés dans l'industrie textile, principalement comme tissus de renfort. Leur application par contrecollage sur les doublures ou sur les draperies permet de modifier les caractéristiques des tissus, notamment leur toucher, leur souplesse et leur nervosité.

[0004] Différents types de textiles d'entoilage ont été proposés.

[0005] Par exemple, le document EP-A-0 387 117 décrit un textile d'entoilage comprenant une couche textile non tissée, des fils de trame, un fil tricoté assurant la liaison entre la trame et la couche textile non tissée, et une couche d'adhésif thermocollant.

[0006] Le document EP-A-0 501 842 décrit un textile d'entoilage comportant une première couche textile non tissée composée de micro-fibres et au moins une seconde couche textile non tissée, les première et seconde couches étant liées entre elles.

[0007] Le document US-A-4 737 396 décrit un textile d'entoilage comportant une couche textile non tissée fortement compactée, des fils de trame positionnés d'un côté de la couche textile non tissée, un tricot chaîne assurant la liaison et la cohésion entre la couche textile non tissée et les fils de trame, et un adhésif positionné du côté de la couche textile non tissée opposé à celui contre lequel sont placés les fils de trame.

[0008] Les textiles d'entoilage connus sont réalisés à partir de fils texturés ou non texturés encore appelés fils plats.

[0009] L'utilisation de fils texturés, notamment des fils multifilaments, a cependant tendance à se développer en raison des avantages particuliers apportés par la texturation.

[0010] Par exemple, elle permet de conférer au tissu une certaine extensibilité dans le sens trame, dans le sens chaîne ou dans les deux directions chaîne et trame, en fonction de l'utilisation de fils texturés dans ces différentes directions.

[0011] Elle permet également de conférer au produit d'entoilage une couverture plus importante grâce au volume augmenté du fil et à la finesse des filaments utilisés. En particulier, l'utilisation de microfilaments permet d'éviter les transpercements ou fluages des substances thermofusibles utilisées, à travers le textile d'entoilage.

[0012] L'utilisation de fils texturés permet également de donner au textile d'entoilage, et par conséquent au tissu ou draperie sur lequel il est appliqué, une souplesse satisfaisante.

[0013] Les fils texturés multifilaments utilisés conventionnellement sont formés de brins ou filaments unitaires d'un titrage de 4 à 5 Dtex, correspondant à des fils

standards. Ils peuvent être également formés de micro-filaments d'un titrage plus faible.

[0014] Ce titrage conventionnel présente cependant des inconvénients.

[0015] Par exemple, l'élasticité ou extensibilité des fils texturés utilisés entraîne le fait que les draperies ne conservent pas un maintien à plat sur le textile d'entoilage.

[0016] En effet, la frisure des fils texturés a tendance à s'allonger au cours du temps, en raison notamment des traitements thermiques et vaporisations subis par le textile.

[0017] Il en résulte un allongement du textile d'entoilage, alors que la draperie en elle-même a tendance à rétrécir à la suite de ces mêmes traitements.

[0018] Des phénomènes de "vrillage" ou de "roulement" de la draperie sur le textile d'entoilage apparaissent alors.

[0019] Ce phénomène est d'autant plus marqué que le textile d'entoilage est appliqué sur un vêtement ample, tel qu'une veste croisée.

[0020] Et encore plus si la draperie utilisée est souple.

[0021] L'invention a pour principal but de remédier aux inconvénients de l'art antérieur ci-dessus, en proposant un textile d'entoilage limitant les phénomènes de vrillage des vêtements ou draperies sur lesquels il est appliqué.

[0022] Un premier objet de l'invention concerne un textile d'entoilage à stabilité améliorée.

[0023] Un autre objet de l'invention concerne une utilisation d'un textile d'entoilage à stabilité améliorée, pour le renfort de vêtements ou pièces de vêtements.

[0024] Un autre objet de l'invention concerne un col, notamment pour chemise, comportant le textile d'entoilage à stabilité améliorée.

[0025] Un premier objet de l'invention concerne un textile d'entoilage à stabilité améliorée.

[0026] Pour ce faire, le textile d'entoilage de l'invention destiné à être contrecollé sur un tissu ou une draperie comprend des fils dans le sens trame et/ou des fils dans le sens chaîne formés à partir de fils texturés multifilaments, lesdits fils possédant un titrage au brin unitaire supérieur à environ 12 Dtex.

[0027] De cette façon, la frisure des fils texturés de gros titrage utilisés possède une force élastique plus importante et l'extensibilité du textile d'entoilage obtenu est limitée.

[0028] Les fils texturés multifilaments de gros titrage maintiennent alors la draperie dans une position sensiblement plane, grâce à leur résistance à la flexion, et ce, au cours du temps.

[0029] Les fils multifilaments texturés de gros titrage utilisables comprennent les fils synthétiques.

[0030] Des fils synthétiques utilisables comprennent les fils de polyamide, notamment de polyamide 6 ou 6.6, les fils de polyester.

[0031] Les fils texturés multifilaments comprennent généralement de 6 à 40 filaments unitaires, ce nombre pouvant varier en fonction de la destination finale du tex-

tile.

[0032] Le traitement de texturation en lui-même, visant à conférer au fil des caractéristiques de torsion et/ou de frisure, est connu en soi et n'a pas besoin d'être décrit plus en détail dans le cadre de la présente demande de brevet.

[0033] On citera simplement les méthodes de texturation utilisant la technique de fausse torsion.

[0034] Selon une première variante, le textile d'entoilage de l'invention comprend un tricot maille tramée dans lequel la trame est réalisée à partir de fils texturés multifilaments à brin unitaire de gros titrage.

[0035] Selon une première forme de réalisation, les fils texturés à brin unitaire de gros titrage formant les fils de renfort dans le sens trame sont des fils de trame courte.

[0036] Les fils de trame courte sont dévidés en réalité dans le sens d'un fil de chaîne, de façon telle que chaque fil de trame courte passe au-dessus d'une pluralité de mailles dans chaque rangée de mailles.

[0037] Ce dévidage peut avoir lieu à l'aplomb d'une colonne de mailles sur deux, sur trois ou sur quatre, mais il peut y en avoir un au-dessus de chaque colonne de mailles.

[0038] Selon une seconde forme de réalisation, les fils texturés à brin unitaire de gros titrage formant les fils de renfort dans le sens trame sont des fils de trame longue.

[0039] Les fils de trame longue sont disposés transversalement au sens de fabrication du textile, c'est-à-dire transversalement aux colonnes de mailles.

[0040] Il peut y avoir un fil de trame longue par rangée de mailles. Il va de soi que le nombre de fils de trame longue peut varier, notamment en fonction des matières premières utilisées ou du résultat recherché. D'autres constructions, par exemple un fil de trame longue toutes les deux ou trois rangées de mailles, sont possibles.

[0041] En variante, le textile d'entoilage de l'invention peut comporter à la fois des fils de trame longue et des fils de trame courte.

[0042] De préférence, le tricot est de type à mailles jetées.

[0043] Les fils utilisables pour le tricot maille comprennent les fils multifilaments naturels ou synthétiques, de type fil plat ou fil texturé.

[0044] Le titrage total du fil utilisé pour le tricot maille est compris entre environ 22 et environ 150 Dtex, avec des titrages au brin unitaire compris entre environ 0,5 Dtex et environ 6 Dtex.

[0045] Des fils utilisables pour le tricot maille comprennent les fils de polyamide, notamment de polyamide 6 ou 6.6, les fils de polyester, les fils cellulosiques.

[0046] Selon une autre variante, le textile d'entoilage de l'invention comprend un tricot maille tramée tel que décrit ci-dessus et, de plus, des fils cabestan multifilaments possédant un titrage au brin unitaire supérieur à environ 12 Dtex.

[0047] Les fils cabestan sont disposés de préférence

dans le sens chaîne.

[0048] Les fils cabestan sont disposés entre des colonnes de mailles et répartis de façon sensiblement régulière, sans participer à la formation de la maille.

[0049] Un fil cabestan est de préférence disposé entre chaque colonne de mailles mais il va de soi que le nombre de fils cabestan entre les colonnes de mailles peut varier.

[0050] Les fils cabestan de gros titrage peuvent consister en des fils cabestan simples, maintenus en place par le tricot, en passant du même côté de toutes les jetées de mailles.

[0051] Les fils cabestan peuvent également consister en des fils cabestan avec flottés, maintenus en place par le tricot, en passant du même côté de plusieurs jetées de mailles.

[0052] De préférence, les fils cabestan avec flottés se dévident dans le sens de la chaîne et entre les colonnes de mailles, en présentant un flotté correspondant à au moins deux rangées ou jetées de mailles.

[0053] Les fils cabestan utilisables comprennent les fils texturés synthétiques multifilaments d'un titrage de brin unitaire supérieur à environ 12 Dtex, et d'un titrage total compris entre 80 et 300 Dtex.

[0054] Les fils cabestan comprennent de préférence de 6 à 24 filaments.

[0055] Des fils utilisables pour les fils cabestan sont par exemple des fils de polyester.

[0056] Les fils cabestan sont disposés de l'un ou l'autre côté du tricot maille.

[0057] Selon une autre variante, le textile d'entoilage de l'invention comporte de plus une couche textile non tissée.

[0058] Cette couche a principalement pour rôle de donner au textile un volume important par rapport à son poids.

[0059] Elle est réalisée à partir d'une nappe de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles et subit éventuellement un liage minimum pour donner une cohésion aux fibres. Ce liage peut être réalisé par calandrage à chaud.

[0060] Dans ce cas, les fibres de la couche textile non tissée sont de préférence constituées à partir de fibres de polyamide bicomposant, l'une d'entre elles étant susceptible d'être mise en fusion et d'assurer le liage par calandrage.

[0061] La couche textile non tissée peut être également réalisée à partir de fibres synthétiques, par exemple de polyester ou de polyamide, notamment de polyamide 6 ou 6.6, ou même avec des fibres naturelles ou artificielles, par exemple de viscose.

[0062] Eventuellement, la couche textile non tissée peut être aiguilletée ou préaiguilletée, par exemple avec une densité d'aiguilles de pénétration de 20 au cm².

[0063] La couche textile non tissée peut être faiblement ou fortement compactée.

[0064] Le positionnement des fils de trame du tricot maille et/ou des fils cabestan par rapport à la couche

textile non tissée peut varier.

[0065] Par exemple, les fils de trame courte et/ou longue peuvent être positionnés du côté de la couche textile non tissée opposé au côté de la couche textile non tissée sur lequel est disposé le tricot maille.

[0066] En variante, ils peuvent être positionnés du même côté de la couche textile non tissée que le côté comportant le tricot maille, ou entre la couche textile non tissée et le tricot maille.

[0067] Dans la variante selon laquelle le textile de l'invention comporte une couche textile non tissée, les fils cabestan sont disposés de préférence du côté de la couche textile non tissée opposé au côté de la couche textile non tissée comportant le tricot maille.

[0068] Selon une autre variante, le textile d'entoilage de l'invention comprend une couche textile tissée comportant soit dans le sens trame, soit dans le sens chaîne, soit dans les deux sens, des fils texturés multifilaments d'un titrage au brin unitaire supérieur à environ 12 Dtex tels que décrits dans ce qui précède.

[0069] La couche tissée est réalisée en fibres naturelles, synthétiques et/ou artificielles. En dehors des fils texturés multifilaments d'un titrage au brin unitaire supérieur à environ 12Dtex, la couche textile tissée peut comprendre par exemple des fils de chaîne en coton ou en viscose. Elle peut comprendre des fibres ou filaments continus, plats ou texturés, avec une densité de fils habituelle, par exemple entre 14 et 40 fils par cm.

[0070] Eventuellement, des fils antistatiques sont incorporés au textile d'entoilage de l'invention.

[0071] De tels fils antistatiques existent déjà.

[0072] Il peut s'agir de fils conducteurs métalliques, de fils composites métalliques, de fils polymériques cationiques, notamment de fils de carbone.

[0073] Les fils antistatiques sont disposés en alternance avec les fils de renforcement dans le sens chaîne et/ou dans le sens trame, notamment les fils de trame, les fils cabestan.

[0074] Une proportion d'environ 5 % à environ 20 % de fils antistatiques par rapport au nombre de fils de renforcement est préférée.

[0075] Le textile d'entoilage de l'invention est soumis aux opérations classiques de finissage pour apporter la stabilisation, l'élasticité et les coloris souhaités.

[0076] Le textile d'entoilage de l'invention comprend de plus une couche d'adhésif thermocollant.

[0077] Cette couche d'adhésif thermocollant peut être déposée sur l'une des faces du textile de l'invention, par exemple par une méthode d'enduction, sous forme de lignes ou de points, par exemple une méthode d'enduction par impression de type sérigraphie.

[0078] La couche d'adhésif thermocollant peut être déposée par toute autre méthode d'enduction utilisée conventionnellement.

[0079] La matière thermocollante constituant la couche adhésive est par exemple l'une quelconque de celles utilisées pour assurer le contrecollage des tissus de renfort sur les textiles devant les recevoir.

[0080] Elle peut être à base de polymère ou copolymère de polyamide, polyester, polyéthylène, polyuréthane, polyoléfine.

[0081] Lorsque l'enduction est réalisée sous forme de points, la densité est de préférence de l'ordre de 30 à 150 points par cm².

[0082] L'invention a également pour objet l'utilisation du textile d'entoilage selon l'invention pour le renfort de vêtements.

[0083] Le textile d'entoilage de l'invention peut être utilisé pour tous types de vêtements ou pièces de vêtements devant être renforcés, tels que vestes, ceintures, plastrons, cols ou manches de chemises ou pièces équivalentes.

[0084] Une application préférée du textile d'entoilage selon l'invention est le renfort de cols.

[0085] A cet effet, il est proposé selon l'invention un col pour chemise ou vêtement équivalent, comportant une ou plusieurs pièces de tissu et, associé, un textile d'entoilage selon l'invention.

[0086] Le textile d'entoilage de l'invention fait soit fonction en soi de triplure, soit fait fonction de renfort d'une triplure elle-même associée à la ou aux pièce(s) du col.

[0087] Selon une variante, le col comporte deux pièces de tissu, respectivement de dessus et de dessous, assemblées l'une avec l'autre et entre lesquelles est inséré et assemblé le textile d'entoilage de l'invention.

[0088] Des avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront encore de la description qui suit d'exemples de réalisation, donnés à titre illustratif et non limitatif.

Exemple 1.

[0089] Un textile d'entoilage de type maille tramée est préparé comme suit, sur un métier à tricoter de type "RACHEL" encore appelé "métier chaîne" à insertion de trame.

[0090] Des fils de tricotage formant maille, consistant en fils de polyester plats, d'un titrage de 33 Dtex à 24 filaments, sont utilisés pour obtenir un tricot de type à mailles jetées.

[0091] Le métier est également alimenté avec des fils de trame longue consistant en des fils multifilaments texturés de polyester, d'un titrage total de 84 Dtex et formés de six filaments, avec une densité de trame de 14 rangées de fils par centimètre.

Exemple 2.

[0092] Un textile d'entoilage de type maille tramée est préparé de la même façon que dans l'exemple 1 ci-dessus.

[0093] Sur un métier "RACHEL", les mêmes fils de chaîne que ceux de l'exemple 1 ci-dessus sont utilisés et les fils de trame longue utilisés consistent en des fils multifilaments texturés de polyester d'un titrage total de

167 Dtex et formés de 12 filaments.

Exemple 3.

[0094] Un textile d'entoilage de type maille tramée renforcée par un fil cabestan est préparé comme suit.

[0095] Le textile est préparé de la même façon que dans l'exemple 1 ci-dessus, en utilisant un tricot chaîne formant maille obtenu à partir de fils plats de polyester d'un titrage total de 22 Dtex et formés de 18 filaments.

[0096] Les fils de trame longue consistent en des fils texturés de polyester d'un titrage total de 167 Dtex et formés de 12 filaments d'un titrage unitaire de 14 Dtex, avec une densité de trame de 12 rangées de fils par centimètre.

[0097] Un fil cabestan simple consistant en un fil de polyester texturé d'un titrage total de 84 Dtex et formé de 6 filaments est incorporé dans le sens chaîne entre chaque colonne de mailles.

Exemple 4.

[0098] Un textile d'entoilage de type non-tissé renforcé par un tricot maille tramée est préparé comme suit.

[0099] Un textile non tissé composé de fibres synthétiques de polyamide, d'un poids de 50 g par m², préalablement thermolié par calandrage à chaud, est alimenté sur un métier à tricoter de type "RACHEL" avec insertion de non-tissé.

[0100] Les fils de chaîne utilisés sont des fils de polyamide 6.6 plats, formés de 16 filaments et d'un titrage total de 44 Dtex. Les fils de trame longue sont des fils texturés de polyamide à 6 filaments d'un titrage total de 84 Dtex, avec une densité de trame de 10 rangées de fils par centimètre.

Exemple 5.

[0101] Un textile d'entoilage de type non-tissé, renforcé par un tricot maille tramée est préparé comme suit.

[0102] Un textile non-tissé composé de filaments de polyester de type fusion-soufflage (de l'anglais melt-blown), lié par aiguilletage, d'un poids de 30 g par m² est utilisé avec des fils de chaîne consistant en des fils plats de polyamide d'un titrage total de 22 Dtex, avec un titrage au brin unitaire de 0,5 Dtex. Un fil cabestan simple de polyester texturé, d'un titrage total de 84 Dtex et formé de 6 filaments est incorporé entre les colonnes de mailles, dans le sens chaîne.

[0103] La trame est composée de fils de polyester texturés d'un titrage total de 167 Dtex et formés de 12 filaments, d'un titrage au brin unitaire de 14 Dtex, avec une densité de trame de 12 rangées de fils par centimètre.

Revendications

1. Textile d'entoilage destiné à être contrecollé sur un

tissu ou une draperie, comprenant des fils dans le sens trame et/ou des fils dans le sens chaîne formés à partir de fils texturés multifilaments, lesdits fils possédant un titrage au brin unitaire supérieur à 12 Dtex.

2. Textile d'entoilage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les fils multifilaments texturés comprennent des fils synthétiques.

3. Textile d'entoilage selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les fils synthétiques comprennent les fils de polyamide, notamment de polyamide 6 ou 6.6, les fils de polyester.

4. Textile d'entoilage selon Tune quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les fils texturés multifilaments comprennent de 6 à 40 filaments unitaires.

5. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce qu'il** comprend un tricot maille tramée.

6. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les fils texturés multifilaments dans le sens trame sont des fils de trame longue.

7. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les fils texturés multifilaments dans le sens trame sont des fils de trame courte.

8. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les fils texturés multifilaments dans le sens trame sont des fils de trame courte et des fils de trame longue.

9. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, **caractérisé en ce que** le tricot formant maille est réalisé à partir de fils multifilaments naturels ou synthétiques, de type fil plat ou fil texturé.

10. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 5 à 9, **caractérisé en ce que** les fils formant le tricot maille possèdent un titrage total compris entre environ 22 et environ 150 Dtex, avec des titrages au brin unitaire compris entre environ 0,5 Dtex et environ 6 Dtex.

11. Textile d'entoilage selon la revendication 9 ou 10, **caractérisé en ce que** les fils formant le tricot maille comprennent les fils de polyamide, notamment de polyamide 6 ou 6.6, les fils de polyester, les fils cellulosiques.

12. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 5 à 11, **caractérisé en ce que** le tricot maille est de type à mailles jetées.
13. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce qu'il** comprend des fils cabestan multifilaments, d'un titrage au brin unitaire supérieur à environ 12 Dtex, disposés de préférence dans le sens chaîne.
14. Textile d'entoilage selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** les fils cabestan consistent en des fils cabestan simples.
15. Textile d'entoilage selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** les fils cabestan consistent en des fils cabestan avec flottés.
16. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 13 à 15, **caractérisé en ce que** les fils cabestan comprennent les fils texturés multifilaments synthétiques.
17. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 13 à 16, **caractérisé en ce que** les fils cabestan sont réalisés à partir de fils de polyester.
18. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, **caractérisé en ce qu'il** comporte une couche textile non tissée.
19. Textile d'entoilage selon la revendication 18, **caractérisé en ce que** la couche textile non tissée est réalisée à partir de fibres naturelles, synthétiques ou artificielles.
20. Textile d'entoilage selon la revendication 19, **caractérisé en ce que** les fibres de la couche textile non tissée sont de préférence constituées à partir de fibres de polyamide bicomposant, de polyester, de polyamide ou de viscose.
21. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce qu'il** comprend une couche textile tissée comportant soit dans le sens chaîne, soit dans le sens trame, soit dans les deux sens, des fils texturés multifilaments d'un titrage au brin unitaire supérieur à environ 12 Dtex.
22. Textile d'entoilage selon la revendication 21, **caractérisé en ce que** la couche textile tissée comprend des fibres naturelles, synthétiques ou artificielles, par exemple des fils de coton ou de viscose.
23. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 22, **caractérisé en ce qu'il** comprend des fils antistatiques.
24. Textile d'entoilage selon la revendication 23, **caractérisé en ce que** les fils antistatiques comprennent les fils conducteurs métalliques, les fils composites métalliques, les fils polymériques cationiques, notamment les fils de carbone.
25. Textile d'entoilage selon la revendication 23 ou 24, **caractérisé en ce qu'il** comprend d'environ 5 % à environ 20 % de fils antistatiques par rapport au nombre de fils de renforcement.
26. Textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 25, **caractérisé en ce qu'il** comprend une couche d'adhésif thermocollant.
27. Textile d'entoilage selon la revendication 26, **caractérisé en ce que** la matière thermocollante constituant la couche adhésive est par exemple l'une quelconque de celles utilisées pour assurer le contrecollage des tissus de renfort sur les textiles devant les recevoir.
28. Textile d'entoilage selon la revendication 26 ou 27, **caractérisé en ce que** la matière adhésive est à base de polymère ou copolymère de polyamide, polyester, polyéthylène, polyuréthane, polyoléfine.
29. Utilisation d'un textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 28, pour le renfort de vêtements ou pièces de vêtements.
30. Utilisation selon la revendication 29, pour le renfort de vestes, ceintures, plastrons, cols ou manches de chemises ou pièces équivalentes.
31. Utilisation selon la revendication 29 ou 30, pour le renfort de cols.
32. Col pour chemise ou vêtement équivalent, comportant une ou plusieurs pièces de tissu et, associé, un textile d'entoilage selon l'une quelconque des revendications 1 à 28.
33. Col selon la revendication 32, **caractérisé en ce que** le textile d'entoilage fait soit fonction en soi de triplure, soit fait fonction de renfort d'une triplure elle-même associée à la ou aux pièce(s) du col.
34. Col selon la revendication 32 ou 33, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux pièces de tissu, respectivement de dessus et de dessous, assemblées l'une avec l'autre et entre lesquelles est inséré et assemblé le textile d'entoilage.

Patentansprüche

1. Einlagetextil, das auf einen Stoff oder ein Tuch ge-

klebt werden soll, mit Fäden in Schussrichtung und/oder Fäden in Kettenrichtung, bestehend aus texturierten Multifilamentfäden, wobei die besagten Fäden eine Einzelfasertitrierung von mehr als 12 Dtex besitzen.

2. Einlagetextil gemäß Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die texturierten Multifilamentfäden synthetische Fäden umfassen.

3. Einlagetextil gemäß Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die synthetischen Fäden die Polyamidfäden, insbesondere aus Polyamid 6 oder 6.6, die Polyesterfäden umfassen.

4. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die texturierten Multifilamentfäden 6 bis 40 Einzelfilamente umfassen.

5. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ein eingeschossenes Maschengestrick umfasst.

6. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die texturierten Multifilamentfäden in Schussrichtung lange Schussfäden sind.

7. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die texturierten Multifilamentfäden in Schussrichtung kurze Schussfäden sind.

8. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die texturierten Multifilamentfäden in Schussrichtung kurze Schussfäden und lange Schussfäden sind.

9. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 5 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Maschengestrick aus natürlichen oder synthetischen Multifilamentfäden des Typs flacher Faden oder texturierter Faden hergestellt wird.

10. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 5 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die das Maschengestrick bildenden Fäden eine Gesamttitrierung zwischen etwa 22 und etwa 150 Dtex besitzen, mit Einzelfasertitrierungen zwischen etwa 0,5 Dtex und etwa 6 Dtex.

11. Einlagetextil gemäß Anspruch 9 oder 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die das Maschengestrick bildenden Fäden die Polyamidfäden, insbesondere aus Polyamid 6 oder 6.6, die Polyesterfäden, die Zellulosefäden umfassen.

12. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 5 bis 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Maschengestrick vom Typ mit geführten Maschen ist.

5 13. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 12, **dadurch gekennzeichnet, dass** es Multifilament-Spillfäden mit einer Einzelfasertitrierung von mehr als etwa 12 Dtex umfasst, die vorzugsweise in Kettenrichtung angeordnet sind.

10 14. Einlagetextil gemäß Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Spillfäden aus einfachen Spillfäden bestehen.

15 15. Einlagetextil gemäß Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Spillfäden aus Spillfäden mit Geflotteten bestehen.

20 16. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 13 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Spillfäden texturierte synthetische Multifilamentfäden umfassen.

25 17. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 13 bis 16, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Spillfäden aus Polyesterfäden hergestellt werden.

30 18. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 17, **dadurch gekennzeichnet, dass** es eine ungewebte Textilschicht umfasst.

35 19. Einlagetextil gemäß Anspruch 18, **dadurch gekennzeichnet, dass** die ungewebte Textilschicht aus natürlichen, synthetischen oder künstlichen Fasern hergestellt wird.

40 20. Einlagetextil gemäß Anspruch 19, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fasern der ungewebten Textilschicht vorzugsweise aus Zweikomponenten-Polyamid-, Polyester-, Polyamid- oder Viskose-Fasern bestehen.

45 21. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** es eine gewebte Textilschicht umfasst, die entweder in Richtung Kette oder in Richtung Schuss oder in beiden Richtungen texturierte Multifilamentfäden mit einer Einzelfasertitrierung von über etwa 12 Dtex aufweist.

50 22. Einlagetextil gemäß Anspruch 21, **dadurch gekennzeichnet, dass** die gewebte Textilschicht natürliche, synthetische oder künstliche Fasern, beispielsweise Baumwoll- oder Viskosefasern umfasst.

55 23. Einlagetextil gemäß einem der Ansprüche 1 bis 22, **dadurch gekennzeichnet, dass** es antistatische Fäden umfasst.

24. Einlagetextil gemäss Anspruch 23, **dadurch gekennzeichnet, dass** die antistatischen Fäden die leitenden Metallfäden, die kationischen Polymerfäden, insbesondere die Kohlenstofffäden umfassen.

25. Einlagetextil gemäss Anspruch 23 oder 24, **dadurch gekennzeichnet, dass** es etwa 5% bis etwa 20% antistatische Fäden in Bezug auf die Anzahl der Verstärkungsfäden umfasst.

26. Einlagetextil gemäss einem der Ansprüche 1 bis 25, **dadurch gekennzeichnet, dass** es eine fixierende Klebstoffschicht umfasst.

27. Einlagetextil gemäss Anspruch 26, **dadurch gekennzeichnet, dass** der die Klebschicht bildende Fixierstoff beispielsweise einer derjenigen ist, die verwendet werden, um das Aufkleben der Verstärkungsstoffe auf die Textilien zu gewährleisten, die sie erhalten sollen.

28. Einlagetextil gemäss Anspruch 26 oder 27, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Klebstoff auf Polymer- oder Polyamid-Copolymer-, Polyester-, Polyethylen-, Polyurethan-, Polyolefin-Basis ist.

29. Verwendung eines Einlagetextils gemäss einem der Ansprüche 1 bis 28 für die Verstärkung von Kleidung oder Kleidungsstücken.

30. Verwendung gemäss Anspruch 29 für die Verstärkung von Jacken, Gürteln, Einsätzen, Kragen oder Ärmeln von Hemden oder ähnlichen Stücken.

31. Verwendung gemäss Anspruch 29 oder 30 für die Verstärkung von Kragen.

32. Kragen für Hemden oder ähnliche Kleidung, mit einem oder mehreren Stoffteilen und einem damit verbundenen Einlagetextil gemäss einem der Ansprüche 1 bis 28.

33. Kragen gemäss Anspruch 32, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Einlagetextil entweder als Einlagefutterstoff dient oder als Verstärkung eines Einlagefutterstoffs, der wiederum Bestandteil des oder der Teile des Kragens ist.

34. Kragen gemäss Anspruch 32 oder 33, **dadurch gekennzeichnet, dass** er zwei Stoffteile umfasst, jeweils ein Ober- und ein Unterteil, die miteinander verbunden werden, und zwischen denen das Einlagetextil eingefügt und montiert wird.

Claims

1. A interlining textile intended to be laminated on a

fabric or drapery, comprising threads in the weft direction and/or threads in the warp direction formed from multifilament textured threads, the said threads having a numbering to the unit strand greater than 12 Dtex.

2. A interlining textile according to Claim 1, **characterised in that** the textured multifilament threads comprise synthetic threads.

3. A interlining textile according to Claim 2, **characterised in that** the synthetic threads comprise polyamide threads, notably polyamide 6 or 6.6, and polyester threads.

4. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 3, **characterised in that** the multifilament textured threads comprise 6 to 40 unitary filaments.

5. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 4, **characterised in that** it comprises a weft knitted fabric.

6. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 5, **characterised in that** the multifilament textured threads in the weft direction are long-weft threads.

7. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 5, **characterised in that** the multifilament textured threads in the weft direction are short-weft threads.

8. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 5, **characterised in that** the multifilament textured threads in the weft direction are short-weft threads and long-weft threads.

9. A interlining textile according to any one of Claims 5 to 8, **characterised in that** the knitting forming the fabric is produced from natural or synthetic multifilament threads, of the flat thread or textured thread type.

10. A interlining textile according to any one of Claims 5 to 9, **characterised in that** the threads forming the knitted fabric have a total numbering of between approximately 22 and approximately 150 Dtex, with numberings to the unit strand of between approximately 0.5 Dtex and approximately 6 Dtex.

11. A interlining textile according to Claim 9 or 10, **characterised in that** the threads forming the knitted fabric comprise polyamide threads, notably polyamide 6 or 6.6, polyester threads and cellulosic threads.

12. A interlining textile according to any one of Claims

- 5 to 11, **characterised in that** the knitted fabric is of the warp knit fabric type.
13. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 12, **characterised in that** it comprises multifilament capstan threads, with a numbering to the unit strand greater than approximately 12 Dtex, preferably disposed in the warp direction. 5
14. A interlining textile according to Claim 13, **characterised in that** the capstan threads consist of simple capstan threads. 10
15. A interlining textile according to Claim 13, **characterised in that** the capstan threads consist of capstan threads with loose threads. 15
16. A interlining textile according to any one of Claims 13 to 15, **characterised in that** the capstan threads comprise the synthetic multifilament textured threads. 20
17. A interlining textile according to any one of Claims 13 to 16, **characterised in that** the capstan threads are produced from polyester threads. 25
18. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 17, **characterised in that** it includes a non-woven textile layer. 30
19. A interlining textile according to Claim 18, **characterised in that** the non-woven textile layer is produced from natural, synthetic or artificial fibres.
20. A interlining textile according to Claim 19, **characterised in that** the fibres of the non-woven textile layer preferably consist of polyester, polyamide, viscose or two-component polyamide fibres. 35
21. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 4, **characterised in that** it comprises a woven textile layer including, either in the warp direction, or in the weft direction, or in both directions, multifilament textured threads with a numbering to the unit strand greater than approximately 12 Dtex. 40 45
22. A interlining textile according to Claim 21, **characterised in that** the woven textile layer comprises natural, synthetic or artificial fibres, for example cotton or viscose threads. 50
23. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 22, **characterised in that** it comprises antistatic threads. 55
24. A interlining textile according to Claim 23, **characterised in that** the antistatic threads comprise metallic conducting threads, metallic composite threads, cationic polymeric threads, notably carbon threads.
25. A interlining textile according to Claim 23 or 24, **characterised in that** it comprises approximately 5% to approximately 20% of antistatic threads with respect to the number of reinforcement threads.
26. A interlining textile according to any one of Claims 1 to 25, **characterised in that** it comprises a layer of heat-bonding adhesive.
27. A interlining textile according to Claim 26, **characterised in that** the heat-bonding material constituting the adhesive layer is for example any one of those used for providing the bonding of reinforcement fabrics to textiles which are to receive them.
28. A interlining textile according to Claim 26 or 27, **characterised in that** the adhesive material is based on polymer or copolymer of polyamide, polyester, polyethylene, polyurethane or polyolefin.
29. Use of a interlining textile according to any one of Claims 1 to 28 for reinforcing garments or pieces of garment.
30. Use according to Claim 29, for the reinforcement of jackets, belts, shirt fronts, collars or sleeves of shirts or equivalent pieces.
31. Use according to Claim 29 or 30, for reinforcing collars.
32. A collar for a shirt or equivalent garment, including one or more pieces of fabric and, associated, a interlining textile according to any one of Claims 1 to 28.
33. A collar according to Claim 32, **characterised in that** the interlining textile either serves per se as a triple lining or serves as a reinforcement for a triple lining itself associated with the piece or pieces of the collar.
34. A collar according to Claim 32 or 33, **characterised in that** it has two pieces of fabric, respectively top and bottom, connected to each other and between which there is inserted and assembled the interlining textile.